



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION
DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Communiqué de presse

Paris, le 6 décembre 2007

L'OPECST préoccupé par l'impréparation manifeste de la France face au risque de tsunami

Dans un rapport intitulé « **Tsunamis sur les côtes françaises : un risque certain, une impréparation manifeste** », le sénateur Roland Courteau (Soc. - Aude) a évalué le risque de tsunami sur les côtes françaises en métropole et en Outre-mer et dressé le bilan du système d'alerte aux tsunamis que la France s'était engagée à mettre en place dans les Caraïbes, dans l'océan Indien et dans la zone Méditerranée/Atlantique Nord-Est, en collaboration avec les autres Etats de ces bassins.

Le rapport établi pour l'OPECST(*) insiste sur la vulnérabilité des côtes françaises au risque de tsunami. Certes, c'est un risque rare, mais ses conséquences sont potentiellement désastreuses comme le montrent les simulations réalisées par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) sur l'aléa tsunami en Méditerranée, aux Antilles et en Guadeloupe. Pourtant, la dynamique observée après le tsunami de Sumatra, le 26 décembre 2004, s'est essoufflée et la France peine à respecter ses engagements internationaux.

Dans l'océan Indien, le dispositif final s'avère décevant par rapport au projet initial de centre national d'alerte aux tsunamis. En outre, la mise à niveau des réseaux marégraphique et sismique a pris du retard.

Dans les Caraïbes, le désintérêt apparent de l'Etat conduit les instituts scientifiques et les collectivités locales à prendre des initiatives qui devraient venir de ce dernier, avec le risque que ces décisions ne se révèlent pas pertinentes à l'avenir faute d'une réflexion stratégique portant sur l'ensemble des bassins.

Enfin, la mise en place d'un dispositif d'alerte aux tsunamis en Méditerranée/Atlantique Nord-Est a jusqu'à présent souffert de l'attentisme de la France, même si lors d'une réunion internationale sur ce sujet très récente (fin novembre 2007), la France est sortie de son silence pour manifester son intérêt à héberger un centre régional d'alerte pour la Méditerranée occidentale. Néanmoins, ni son architecture ni son financement n'ont encore été arrêtés.

En conséquence, le rapport insiste sur la nécessité de concevoir un système d'alerte cohérent et de lui attribuer un budget pluriannuel pérenne couvrant les coûts d'investissement et de fonctionnement. Il propose de confier au CEA la mission de centre national et régional d'alerte aux tsunamis dans les trois bassins.

(*) Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques